



Preemption d'un terrain reserve aux social pour actifs

Par **glendats**, le **06/09/2016 à 13:28**

Bonjour, j'ai un terrain constructible que la mairie veut preemter a la vente pour du Social pour actifs. Qui determine le prix,au metre carre?
Merci d'avance

Par **goofyto8**, le **06/09/2016 à 15:38**

Bonjour,
La mairie, va, en principe, préempter au même prix qu'un acheteur a proposé de racheter votre terrain.
Mais, si ce prix lui semble anormalement élevé, elle pourra demander au Service des Domaines, une estimation et vous proposera de préempter à ce nouveau prix.
Libre à vous, ensuite, de refuser de vendre à la mairie.

Par **glendats**, le **06/09/2016 à 19:17**

Merci goofy,on verra le prix qu'ils nous proposent!